



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **Soutien vaudois au contre-projet du Conseil fédéral en faveur du vélo**

**Le Conseil d'Etat soutient la modification constitutionnelle soumise à votation le 23 septembre prochain, qui vise à inscrire dans la Constitution fédérale les voies cyclables au même titre que les chemins et sentiers pédestres. Cette mise sur pied d'égalité des deux modes de déplacement correspond à la politique de mobilité cantonale visant la complémentarité des modes de transports et la promotion de la mobilité douce.**

L'arrêté fédéral soumis au vote le 23 septembre prochain est un contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour la promotion des pistes cyclables et des chemins et sentiers pédestres », laquelle a été retirée. Le texte donne la compétence à la Confédération de fixer les règles générales applicables aux voies cyclables, et l'autorise à soutenir leur réalisation ainsi qu'à diffuser des informations à leur propos. Le principe du remplacement en cas de suppression dans le cadre d'un projet est également ancré. Il s'agit, essentiellement, d'une extension au vélo de ce que la Constitution prévoit déjà pour les chemins pédestres. Le nouvel article constitutionnel rappelle cependant également la compétence des cantons et des communes pour la planification, l'aménagement et l'entretien des réseaux cyclables et pédestres

Pour le Gouvernement vaudois, l'intégration du vélo et des voies cyclables dans la Constitution fédérale est opportune et en complète cohérence avec la politique cantonale pour une mobilité multimodale et durable. Mode de transport flexible et économe en ressources naturelles, le vélo est également un moyen de déplacement rapide dans les milieux urbanisés, en particulier lorsque les équipements nécessaires sont à disposition. Sa pratique régulière, avec ou sans assistance électrique, constitue également une contribution favorable à l'état de santé des utilisateurs.

Dans le canton de Vaud, l'Etat s'engage fortement pour la réalisation d'infrastructures cyclables, dans les agglomérations et les communes ainsi que dans le cadre de l'entretien de son réseau routier. C'est la raison pour laquelle, tenant compte du retrait de l'initiative qu'il avait soutenue lors de la consultation fédérale correspondante, il se prononce résolument en faveur du contre-projet du Conseil fédéral et recommande de

l'accepter.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 août 2018